

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2015
Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015
(accusé de réception du 26/03/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention 2015 concernant le Lieu d'Accueil Enfants-Parents
'Les Petits Pas'**

Il s'agit de renouveler la convention entre la ville et l'association « Les petits pas » qui gère un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents). La fréquentation du lieu situé actuellement en centre-ville est faible et l'association rencontre des difficultés financières. La ville va mettre à la disposition de l'association des locaux sur Kerfeunteun et ajuster son soutien financier compte tenu du relogement, en proposant une subvention au titre de l'année 2015 d'un montant de 12 000 €.

Le lieu d'accueil « Les petits pas » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue.

La ville de Quimper participe au fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « Les Petits Pas » depuis 1990. Les partenaires financiers (Conseil Général, CAF, ville) signent une convention commune avec « Les Petits Pas ».

La fréquentation du lieu situé en centre-ville est faible et l'association rencontre des difficultés financières avec un budget déficitaire depuis 3 ans. Afin de soutenir cette activité sur le territoire, la ville a proposé à l'association, qui l'a accepté, un relogement au cours de l'année 2015 dans des locaux mis à sa disposition sur le quartier de Kerfeunteun peu pourvu en structures petite enfance. La ville apportera son soutien financier à hauteur de 12 000 €. Il est convenu de renouveler la convention quadripartite pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à signer la convention avec l'association les « Petits Pas », le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;

2 - à accorder une subvention annuelle de 12 000 € à l'association les « Petits Pas » pour l'année 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET